



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E14525

VALABLE JUSQU'AU 09/03/2027

ÉDITÉ LE 07/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2000

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 09/08/2000

Capital : 150 035

Raison sociale : SARL LECOR PERE ET FILLE

LES SABLONS
72510 PONTVALLAIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LE MANS

Téléphone : 02 43 46 35 92

Fax : 02 43 46 28 28

Siret : 432 552 982 00030

Portable : 06 81 54 56 63

Code NACE : 4391B

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 3257620

E-mail : contact@lecor.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AXA FRANCE IARD 0000021865152304

LECOR JOËL CO-GÉRANT / LECOR CHARLÈNE CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021865152304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Effectif moyen : 16 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	20/11/2024
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	18/01/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	31/03/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	31/03/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1